

titre d'amende ou de pénitence. Le sire d'Har-court ayant eu une querelle avec le chambellan de Tancarville, la cour du roi, qui était la première cour de justice du royaume le condamna au pèlerinage de Notre-Dame de Boulogne ; preuve évidente que l'opinion publique, dont ce tribunal était l'interprète, classait ce pèlerinage parmi les plus célèbres ; et le saint siège jugeait en ceci comme les tribunaux civils : Clément V, n'accorde à Guillaume de Nogaret l'absolution de l'excommunication encourue pour ses attentats envers Boniface VIII, qu'à la condition d'un pèlerinage à Notre Dame de Boulogne.

En 1286, les comtes de Saint Pol, vassaux des comtes de Boulogne, fondent à perpétuité deux cierges destinés à brûler jour et nuit devant l'image de Notre Dame. En 1293, Jacques de Boulogne, évêque de Téroüane, fonde une messe, chaque semaine, à l'église de Notre Dame, pour lui et ses parents. Voilà les gloires de Notre Dame au treizième siècle. La quatorzième n'est pas moins remarquable.

En 1304, Philippe le Bel, qu'une invocation à Marie avait sauvé d'un danger imminent de mort, à la bataille de Mons en Puelle, offre à Notre Dame de Boulogne, avec plusieurs rentes et portions de terre, pour accroître la splendeur de son culte, un beau reliquaire de vermeil doré, où d'un côté était un crucifix, et de l'autre des parcelles de la vraie croix, sous un magni-

fique
1308
murs
royal
Isabe
roi d
prése
bert V
pierre
laum
son é
pagn
et de
mains
le cha
protes
même
tour d
tenir
pèleri
Chaque
de Bou
Seine,
plém
sition,
perme
tuaire
En 1
Dame
délivra
Anglai